



Dites « OUI » au bon
endroit!

Modernisation des cérémonies
civiles



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice



*Le gouvernement a proposé dans l'accord de coalition 2018-2023 la **modernisation des cérémonies civiles**, dont notamment la célébration du mariage civil et du partenariat sans pour autant vouloir négliger la **dignité**, la **solennité** et le **caractère public** d'un acte officiel.*



Le conseil communal fixera les lieux de célébration selon 6 critères

1. Appartenir à la commune, l'Etat ou un établissement public ;
2. Être situé sur le territoire de la commune ;
3. Être affecté à un service public ;
4. Être de caractère neutre ;
5. Garantir une célébration solennelle et publique ;
6. Permettre à l'officier de l'état civil d'accomplir ses fonctions.



Flexibilité concernant l'officiant des conjoints

- Délégation ponctuelle des fonctions d'officier de l'état civil par le bourgmestre à un autre membre du conseil communal ;
- Pas de conditions liées à la délégation ;
- Permet de conférer une note plus personnelle à la célébration.



Mariage - acte à trois caractéristiques

- un acte solennel : échange des consentements entre deux personnes devant l'autorité compétente pour la célébration de leur union
- un acte personnel : deux personnes voulant s'unir doivent manifester personnellement leur volonté
- un acte civil : caractère laïque du mariage civil



Lieu de mariage - Evolution depuis le Code napoléonien

- France: modernisation du Code civil en 2016
- Belgique: modernisation du Code civil en 2018
- Luxembourg: dérogation temporaire durant la pandémie (loi du 24 juin 2020)



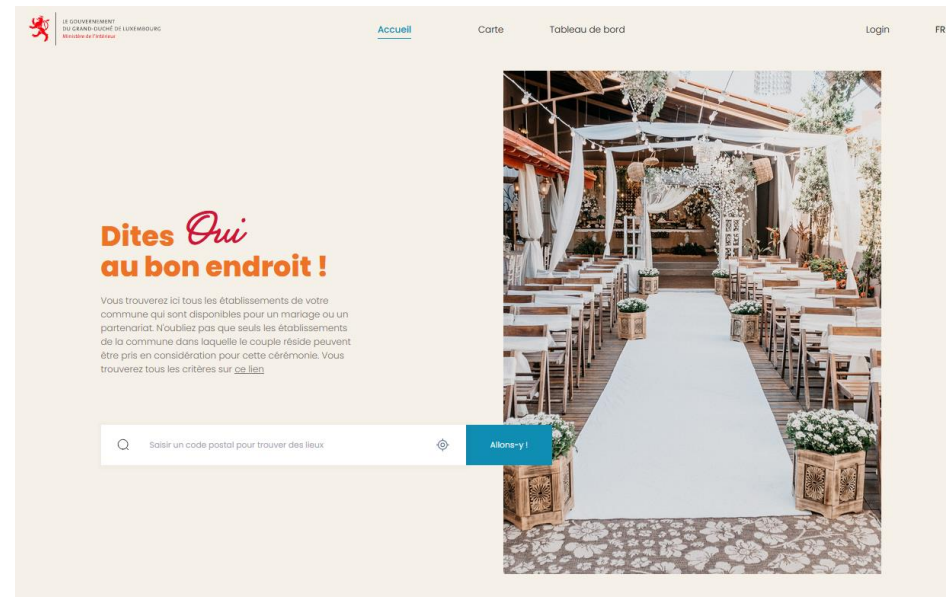
Flexibilité **accrue** du déroulement des cérémonies civiles de célébration de mariages et de partenariats

- le conseil communal désignera un ou plusieurs lieux, autres que la mairie, sur le territoire de la commune
- les futurs conjoints ou partenaires auront la possibilité de choisir leur lieu de prédilection parmi les lieux établis par la commune

Modernisation des cérémonies civiles



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Dir kënnst lech an Zukunft op anere Plaze wéi just der Gemeng bestueden
oder pacsen. Wou Dir iwwerall „Jo“ soe kënnst, fannt Dir op eisere Internetsäit!
www.sotjo.lu





Questions?



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Justice